

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 25 juin 2019 à 19 h 30, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-06-587 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 25 juin 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Règlement n° 1787 / Occupation et entretien des bâtiments / Abrogation de la résolution 19-06-580
3. Dépôt de projet / Règlement n° 1787 / Occupation et entretien des bâtiments
4. Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN / Mesures transitoires / Rapatriement en régie interne de l'exploitation de la station d'épuration / Autorisation de signature
5. Terminaison / Contrat n° CON-TP-2018-002 / Services d'exploitation de la station d'épuration et ouvrages connexes
6. Adoption / Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes
7. Période de questions
8. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-06-588 Règlement n° 1787 / Occupation et entretien des bâtiments / Abrogation de la résolution 19-06-580

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-580 prévoyant l'adoption d'un premier projet de règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et la tenue d'une assemblée de consultation à son égard;

CONSIDÉRANT que ce règlement, bien qu'adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, n'est soumis ni au processus de consultation publique, ni à l'approbation référendaire, ni à l'approbation par la MRC prévus aux articles 123 et suivants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 19-06-580 adoptée le 17 juin 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 19-06-580 soit abrogée.

« ADOPTÉE »

19-06-589 Dépôt de projet / Règlement n° 1787 / Occupation et entretien des bâtiments

La conseillère M^{me} Josée Clément dépose le projet de règlement n° 1787 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

19-06-590 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN / Mesures transitoires / Rapatriement en régie interne de l'exploitation de la station d'épuration / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général, le directeur du Service des eaux, le contremaître – Assainissement des eaux et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN et la Ville, à la suite de l'entente de principe intervenue le 14 juin 2019, dans le cadre des mesures transitoires requises pour le rapatriement en régie interne de l'exploitation de la station d'épuration au Service des eaux.

« ADOPTÉE »

19-06-591 Terminaison / Contrat n° CON-TP-2018-002 / Services d'exploitation de la station d'épuration et ouvrages connexes

CONSIDÉRANT la résolution 18-12-1174 octroyant à la firme Nouvelle technologie TEKNO inc. (Tekno) un contrat de gré à gré pour les services d'exploitation de la station d'épuration et ouvrages connexes à partir du 1^{er} janvier 2019, et ce, pour une période devant être établie en fonction des besoins opérationnels de la station d'épuration, le tout en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que le montant de la dépense de ce contrat ne pouvait excéder le seuil minimal obligeant à l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT par ailleurs que, à la suite d'une demande formulée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation par la résolution 19-02-053, une autorisation ministérielle, datée du 24 avril 2019, a été accordée afin de conclure avec Tekno un contrat sans procéder par appel d'offres public pour une période supplémentaire dans la mesure où la dépense n'excède pas le seuil minimal obligeant à l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée ce jour par la Ville autorisant la conclusion d'une d'entente avec le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN afin de permettre le rapatriement en régie interne de l'exploitation de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT que la Ville ne procédera donc pas à un nouvel appel d'offres public pour ce contrat et qu'il y a lieu de mettre fin au contrat de gestion en cours avec Tekno;

CONSIDÉRANT l'intention annoncée par Tekno de terminer ce contrat le 1^{er} juillet 2019 à midi advenant que la Ville ne procède pas à un nouvel appel d'offres;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville mette fin au contrat avec la firme Tekno pour les services d'exploitation de la station d'épuration et ouvrages connexes le 1^{er} juillet 2019, à midi.

« ADOPTÉE »

19-06-592 Adoption / Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes

CONSIDÉRANT la Politique contre le harcèlement psychologique – GRH-003 en vigueur à la Ville, adoptée par la résolution 04-06-591 le 8 juin 2004;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Loi sur les normes du travail notamment en matière de harcèlement psychologique;

CONSIDÉRANT dans ce contexte, les obligations auxquelles doit se conformer l'organisation municipale notamment adopter et rendre disponible à ses salariés une politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes, incluant entre autres un volet concernant les conduites qui se manifestent par des paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de remplacer la Politique GRH-003 afin de s'arrimer aux changements législatifs;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville abroge la Politique contre le harcèlement psychologique – GRH-003 et la remplace par la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes – GRH-012, laquelle entre en vigueur en date de la présente;

QU'en conséquence la Ville réaffirme sa volonté d'assurer un milieu de travail où aucune forme de harcèlement psychologique ou sexuel au travail n'est tolérée.

« ADOPTÉE »

19-06-593 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-06-594 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 32 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe